

Décision du Maire

N° 2026-112

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Parkings Velotte, Blancheries, Alliés et Lizaine sud - Contrat d'abonnement à la solution Pulse (application web)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un contrat à une application Web afin que les usagers des parkings Velotte, Blancherie, Alliés et Lizaine sud puissent gérer leur abonnement via cette application ;
- Considérant que le matériel installé dans les parkings Velotte, Blancheries, Alliés et Lizaine sud est compatible uniquement avec la solution proposée par la société OSP HOLDING ;
- Considérant que cette solution convient aux besoins de la Ville de Montbéliard ;
- Considérant l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le contrat d'abonnement à la solution Pulse, avec la société OSP HOLDING, pour le montant de 600,00 € HT, hors révision, par année, plus une commission de 3 % des revenus, pour une durée de 1 an avec tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 1 Septembre 2026

Le Maire

Pour le Maire
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/09/2026

Affichée le : 02/09/2026